

**Commission des stupéfiants**

Cinquante-septième session

Vienne, 13-21 mars 2014

**Projet de rapport***Rapporteur: Gonzalo Cervera Martínez (Mexique)***Additif****Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

1. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 17 mars 2014, la Commission a examiné le point 12 de l'ordre du jour, intitulé "Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique".
2. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:
  - a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'ONUDC (E/CN.7/2014/2-E/CN.15/2014/2);
  - b) Rapport du Secrétariat sur la documentation établie à l'intention de la Commission des stupéfiants (E/CN.7/2014/6);
  - c) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC (E/CN.7/2014/8-E/CN.15/2014/8);



d) Note du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 (E/CN.7/2014/15-E/CN.15/2014/15);

e) Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-sixième session (E/2013/28/Add.1-E/CN.7/2013/15/Add.1);

f) Note du Secrétariat sur le projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 (E/CN.7/2014/CRP.4).

3. Des déclarations liminaires ont été faites par le Directeur de la Division des opérations, le Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et le Directeur de la Division de la gestion. Le représentant de l'Espagne a également fait une déclaration liminaire en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC.

4. Des déclarations ont été faites par les représentants de la République de Corée, de la Chine, du Japon, des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Brésil, de l'Iran (République islamique d') et de l'Afghanistan.

5. Des déclarations ont également été faites par les observateurs du Nicaragua (au nom des États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), de l'Arabie saoudite, de la Suède, de la Finlande, de l'Argentine et du Cameroun.

### **Délibérations**

6. Les orateurs ont accueilli avec satisfaction les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC, ainsi que le rôle important qu'il joue pour garantir la stabilité financière de l'ONUDC et sa capacité à évaluer ses programmes, sa transparence et son efficacité.

7. Les orateurs se sont félicités du rôle moteur joué par l'ONUDC dans le domaine du contrôle international des drogues, selon le principe de la responsabilité commune et partagée et sur la base d'une approche équilibrée et intégrée, axée sur la réduction à la fois de la demande et de l'offre. L'ONUDC a été félicité pour son action normative, ses analyses de données et de tendances, l'identification de nouveaux défis, l'élaboration de programmes de coopération technique, le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des pays partenaires et des entités régionales et la promotion de la coopération internationale et de mécanismes conjoints. Un large soutien a été apporté en particulier aux nombreux programmes régionaux et programmes de pays mis en œuvre sur le terrain par l'Office, le Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances (SMART) ayant été évoqué en exemple concernant le contrôle des nouvelles substances psychoactives.

8. À propos du recouvrement intégral des coûts, les orateurs ont souligné que l'ONUDC devrait se conformer à la résolution 56/17 de la Commission, qui, elle, devrait évaluer l'efficacité du nouveau modèle de financement et les possibilités de le maintenir après sa mise en œuvre provisoire au cours de la période 2014-2015, en gardant à l'esprit les objectifs communs des États Membres en matière de lutte contre la drogue et la criminalité.

9. Plusieurs orateurs se sont déclarés favorables à la mise en œuvre de la politique de recouvrement intégral des coûts. Il a été rappelé que l'augmentation des fonds destinés à des fins spéciales et la baisse simultanée des fonds à des fins générales avaient mené l'ONU DC dans une direction intenable qui, à long terme, mettait en péril l'exécution efficace de ses programmes. Il a été reconnu que le recouvrement intégral des coûts n'était pas source de dépenses supplémentaires, mais qu'il présentait d'une manière différente des coûts qui étaient auparavant masqués par les allocations croisées. Une mise en œuvre non concluante de la politique de recouvrement intégral des coûts aurait des conséquences évidentes pour la présence de l'ONU DC sur le terrain et sa capacité à produire des résultats.

10. Les orateurs ont prié l'ONU DC de continuer à fonder son action sur les principes de transparence, de responsabilité et de cohérence. Ils se sont félicités du fait que la transition vers le modèle de recouvrement intégral des coûts avait permis de débattre en connaissance de cause des coûts réels et du rapport coût-efficacité des programmes et projets, ce qui devrait renforcer la transparence et la production de résultats. Les États Membres s'attendaient à ce que les coûts soient maîtrisés et rationalisés non seulement dans les bureaux extérieurs mais aussi au siège. La maîtrise des coûts était une nécessité particulièrement importante parce que les coûts élevés associés à la mise en œuvre du modèle de recouvrement intégral des coûts pourraient rendre les projets de l'ONU DC moins compétitifs.

11. Les orateurs, prenant acte de la note d'orientation sur le recouvrement intégral des coûts, ont prié le Secrétariat de continuer à informer et consulter les États Membres au sujet de la mise en œuvre du modèle, et à leur faire part des difficultés rencontrées et des enseignements tirés. Un État donateur a indiqué que la mise en œuvre rétroactive du modèle de recouvrement intégral des coûts ne saurait s'appliquer à des projets existants pour lesquels des cadres financiers avaient déjà été convenus. L'ONU DC a été prié de continuer à convaincre les donateurs de lui verser des contributions à des fins générales, compte tenu de l'importance cruciale que revêt ce type de contributions.

12. Les orateurs ont demandé des informations détaillées concernant l'utilisation des fonds d'appui aux programmes. Ils ont recommandé une utilisation judicieuse des ressources du budget ordinaire, une hiérarchisation permanente des objectifs des programmes et une approche privilégiant de manière constante l'exécution des mandats existants. Un orateur a prié le Secrétariat de fournir des renseignements sur tout ce que l'ONU DC compte faire pour instaurer une budgétisation axée sur les résultats, ainsi que sur les progrès réalisés dans le cadre de projets, comme Umoja, menés à l'échelle des Nations Unies. Un orateur a également prié le Secrétariat de fournir des informations relatives à la répartition géographique du personnel de l'ONU DC.

13. Concernant le cadre stratégique pour la période 2016-2017, une délégation a fait observer qu'en évoquant la question des programmes "intégralement chiffrés", il conviendrait de garder à l'esprit que le concept de recouvrement intégral des coûts n'avait été approuvé que de façon provisoire. Quelques délégations ont proposé qu'il soit précisé, dans le projet de cadre stratégique, que les questions relatives à la maîtrise des coûts, au rapport coût-efficacité et à la transparence concernaient aussi bien le siège que les bureaux extérieurs de l'ONU DC.

14. Une autre délégation a souligné l'importance du document prévoyant une coopération pleine et entière avec la société civile et accueilli avec satisfaction l'appui continu à la mise en place et au renforcement de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats. Les travaux entrepris pour appliquer les principes énoncés dans le document d'information de l'ONUDC sur les droits de l'homme ont reçu un appui favorable, et il a été demandé que des efforts soient déployés pour rendre compte régulièrement de l'état de la question dans le cadre des rapports globaux sur les programmes et leurs résultats.

15. Un orateur a fait plusieurs remarques spécifiques sur le cadre stratégique pour la période 2016-2017, notamment sur l'harmonisation de la terminologie employée, en mettant l'accent sur le concept de prévention, la modification des références relatives aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime, la collaboration avec les parties prenantes et la nécessité d'appliquer les principes d'une plus grande transparence et d'une bonne gouvernance aussi bien aux bureaux extérieurs qu'au siège de l'ONUDC.

---